

Mais je désire poser tout de suite, même avant que le bill du gouvernement relatif à cette question soit déposé, le principe général que le gouvernement est tenu de prendre à sa charge tout risque qui peut s'attacher aux billets monétaires. Les billets des banques chartées circulent de main en main sans qu'on les examine. Le pauvre les reçoit en paiement de ses gages, la moyenne des citoyens, riches ou pauvres, les reçoit la plupart du temps sans regarder quelle banque les a émis.

Or, je dis que le gouvernement de tout pays est tenu de voir à ce que les billets ainsi mis en circulation et passant de main en main, sans examen, soient absolument sûrs et que s'il y a un risque à courir à cet égard, c'est le pays en général, et non le porteur individuel des billets, qui doit s'en charger. Comme je l'ai déjà dit, j'espère avoir une autre occasion de soumettre une ou deux propositions tendant à résoudre ce problème, et c'est pourquoi je m'abstiendrai de les présenter aujourd'hui. Mais je suis prêt à appuyer la prétention de mon honorable ami, ou de tout autre qui la fera valoir, qu'il ne doit pas être émis de billet monétaire dans ce pays qui n'ait pas absolument la valeur de l'or et que le gouvernement ne garantisse comme tel.

Mon honorable ami, le député de Perth (M. Heslon), en discutant les affaires des banques, a dit que les banques ne peuvent produire d'or, que ce sont les exportations qui produisent l'or et que—j'ai noté ses paroles—"c'est là la source de la richesse." Si j'ai bien compris sa pensée, ce qui constitue la richesse d'un pays, d'après lui, c'est l'exportation d'un surplus de production qui permet de retirer la balance en or. C'est la vieille théorie de la balance du commerce. J'aurais cru assurément que mon honorable ami, député ministériel, appuyant le gouvernement du jour, n'aurait pas invoqué cet argument dans cette circonstance; car, s'il est vrai que l'excédant des exportations sur les importations est la mesure de la richesse d'un pays, s'il est vrai que la quantité d'or que nous importons est la mesure de nos profits réels, le gouvernement du jour a entraîné le pays dans une très mauvaise situation financière, car depuis de longues années, à une exception près, nos exportations ont été moindres que nos importations, et nous avons importé moins d'or que nous n'en avons exporté, et partant, pendant toute la durée de l'administration du gouvernement actuel, à l'exception d'une année, le pays a marché vers la ruine, s'il faut s'en rapporter aux théories de l'honorable député de Perth et de l'administration à laquelle il appartient. En vue de ces considérations, je suis surpris qu'il ait invoqué cet argument. Pour ma part, je ne crois pas que le criterium qu'il propose au peuple soit le vrai criterium, mais je suis surpris qu'il l'invoque et qu'il veuille faire porter à ses chefs la responsabilité d'une situation dans laquelle, apparemment, d'année en année, nous creuserions notre déficit dans nos comptes courants avec les autres pays. Je ne crois pas devoir rien ajouter sur cette question en ce moment, et je réserve pour une autre occasion beaucoup de ce que j'ai à dire là-dessus.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je ne veux pas discuter, en ce moment du moins, les questions quelque peu abstraites soulevées par mes deux honorables amis, mais je profiterai de l'occasion pour demander à l'honorable ministre des finances

M. CASEY.

s'il se propose de soumettre, très prochainement, les propositions que le gouvernement entend faire en vue des modifications, quelles qu'elles soient, qu'il pourrait juger à propos d'opérer dans les chartes des banques. A mon avis, ces propositions devraient être soumises à la chambre et au pays quelques semaines, au moins, avant que nous soyons appelés à les discuter formellement, car sans doute le gouvernement a mûrement étudié la question et a arrêté sa politique sur ce point. La question a été mentionnée dans le Discours du Trône, et, conséquemment, nous sommes fondés à croire que le gouvernement a arrêté sa politique à cet égard.

M. FOSTER : L'honorable député a parfaitement raison de dire que le gouvernement a mûrement étudié la question, et, en temps et lieu, et j'espère que ce sera prochainement, le gouvernement sera en mesure de soumettre à la chambre, l'exposé de sa politique à ce sujet. En attendant, rien ne s'oppose à l'adoption de la motion qui vient d'être faite. Les deux honorables députés qui ont parlé ont contribué, sous ce rapport au moins, à attirer l'attention des deux côtés de la chambre, sur ce qui, sans doute, formera l'objet d'un débat très important et de très haute portée. Je crois pouvoir promettre à l'honorable député de la gauche que le bill du gouvernement relatif à cette question, sera soumis prochainement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'ai confiance que l'honorable ministre pourra le faire prochainement, car il s'agit ici d'une question en laquelle le pays devrait avoir les plus amples renseignements quelques semaines avant que la discussion s'engage dans cette chambre.

M. FOSTER : Je puis ajouter qu'avant que le bill soit déposé, nous obtiendrons l'opinion des banquiers sur cette question et qu'ils auront l'occasion de soumettre leurs vues au gouvernement. Ils ont eu leur réunion et je me suis engagé à les rencontrer en députation, samedi, pour discuter le projet de loi en question.

La proposition est adoptée.

LISTES ÉLECTORALES.

M. CASGRAIN : Je demande—

Un relevé de toutes les dépenses générales faites jusqu'à date pour la confection des listes électorales du Canada.

Ce rapport peut être préparé en peu de temps et ne donnera pas lieu à une grande somme de travail. La population de ce pays désire connaître le coût de la préparation des listes électorales et on peut raisonnablement évaluer ce coût aujourd'hui.

La proposition est adoptée.

LETTRÉS CHARGÉES.

M. McMULLEN : Je demande,—

Un état donnant le nombre de lettres chargées envoyées au bureau des lettres mortes pendant les années 1887, 1888 et 1889, jusqu'au 31 décembre dernier.

M. BOWELL : En l'absence du directeur général des postes, je dois dire que si l'honorable député veut voir le rapport qui est déposé sur le bureau par le directeur général des postes, il y trouvera tous les renseignements qu'il demande dans sa motion. Ce rapport a été déposé sur le bureau aujourd'hui. Le rapport annuel pour chaque exercice contient tous les renseignements deman-